

Projet pédagogique de l'ALSH Buisson



2025- 2026

**Service jeunesse et réussite éducative
Mairie de Sotteville-lès-Rouen**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

B- Présentation de l'accueil de loisirs

1. L'implantation

2. Les locaux

C- Le projet éducatif

D- L'inclusion

II. LE FONCTIONNEMENT

A- Les dates et horaires d'ouverture

B- La journée type

C- L'organisation des groupes

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A- Les objectifs

1. Les veillées

2. Les gouters améliorés

B- Le personnel

1. L'équipe de direction

2. L'équipe d'animation

3. L'animatrice ou animateur renfort

4. L'équipe technique

C- Les règles de vie en collectivité

IV. LA SECURITE

A- L'encadrement des enfants

B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

V. L'EVALUATION

A- L'évaluation de l'équipe d'animation

B- L'évaluation du projet pédagogique

I. PRESENTATION

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil. Il sert de référence tout au long de l'action.**

Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif, le projet pédagogique permet également de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Toute personne faisant partie de l'équipe encadrante pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animatrices et d'animateurs qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

B- Présentation de l'accueil de loisirs

1. L'implantation

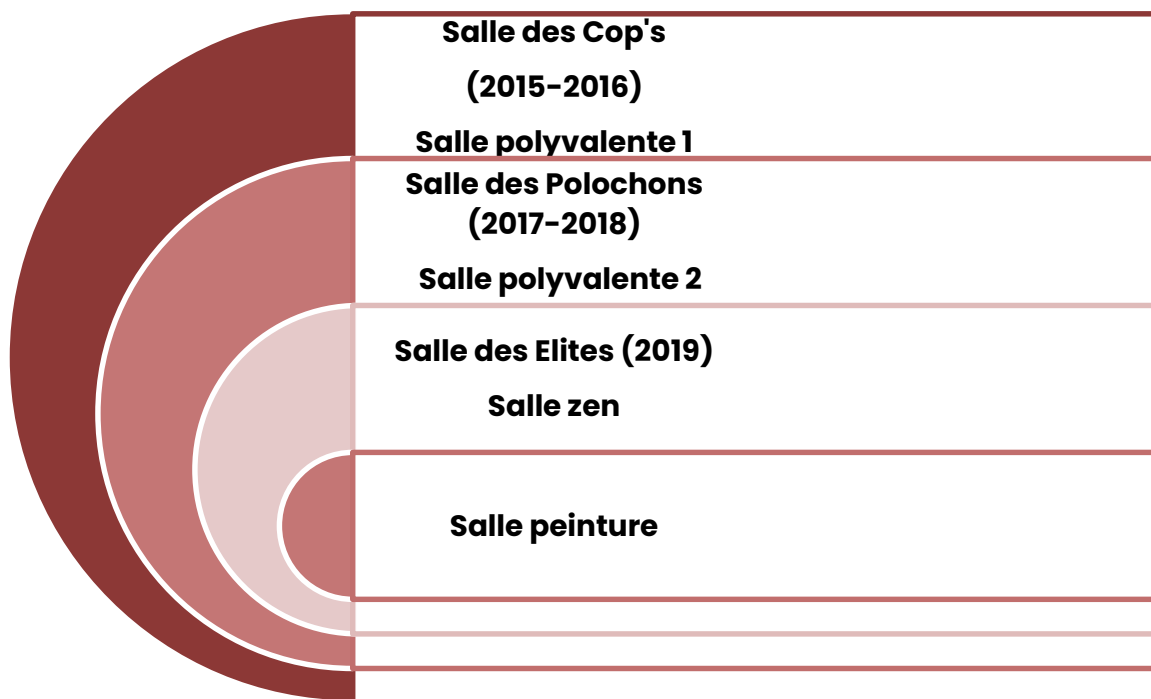
L'accueil de loisirs Buisson élémentaire est situé Rue Claudine Guérin 76300 Sotteville-lès-Rouen. Il est rattaché au service Jeunesse et Réussite Educative de la municipalité.

Il concerne les enfants inscrits du 20 au 31 octobre 2025 âgés de 6 à 11 ans et peut accueillir au maximum 95 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

2. Les locaux

L'accueil de loisirs Buisson partage ses locaux avec le périscolaire.

Nous avons à disposition :



En plus des salles de référence, nous avons :

- | | | |
|-----------------------------|------------------------|-------------------------|
| - Une cour | - Un bureau de | pédagogique et sportive |
| - Un hall | direction ALSH | |
| - Deux réfectoires | - Une infirmerie | |
| - Un office de restauration | - Une régie matérielle | |

C- Le projet éducatif

En 2024, la direction enfance jeunesse a entamé une réflexion autour du prochain projet éducatif. Celui-ci sera finalisé durant l'année 2025/2026.

Cependant, les 3 grands axes ont été déterminés et c'est sur ceux-ci que l'accueil de loisirs Buisson s'appuiera tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs généraux sont les suivants :

- ✚ Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite éducative de chaque enfant et jeune ; les rendre acteurs de leur développement, favoriser leur autonomie et leur émancipation.
- ✚ Permettre l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers dans tous les lieux d'accueil et d'accès aux loisirs.
- ✚ Encourager l'attention des enfants au vivant en favorisant le contact avec la nature : prendre soin de soi, des autres, de la nature et de la planète.

D- L'inclusion

En janvier 2025, les élus de la collectivité ont signé la charte « *pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime* » présentée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et ses partenaires (collectivités, Pôle Ressources Handicap 76, Caisse d'Allocations Familiales ...). Ciblée autour des enjeux liés à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs, cette charte est un outil fédérateur pour co-construire un accueil adapté avec les familles.

Elle confirme l'engagement porté par les équipes et valorise leur implication dans la mise en place d'outils et d'aménagements adaptés quels que soient les besoins spécifiques des enfants accueillis

II. LE FONCTIONNEMENT

A. Les dates et horaires d'ouverture

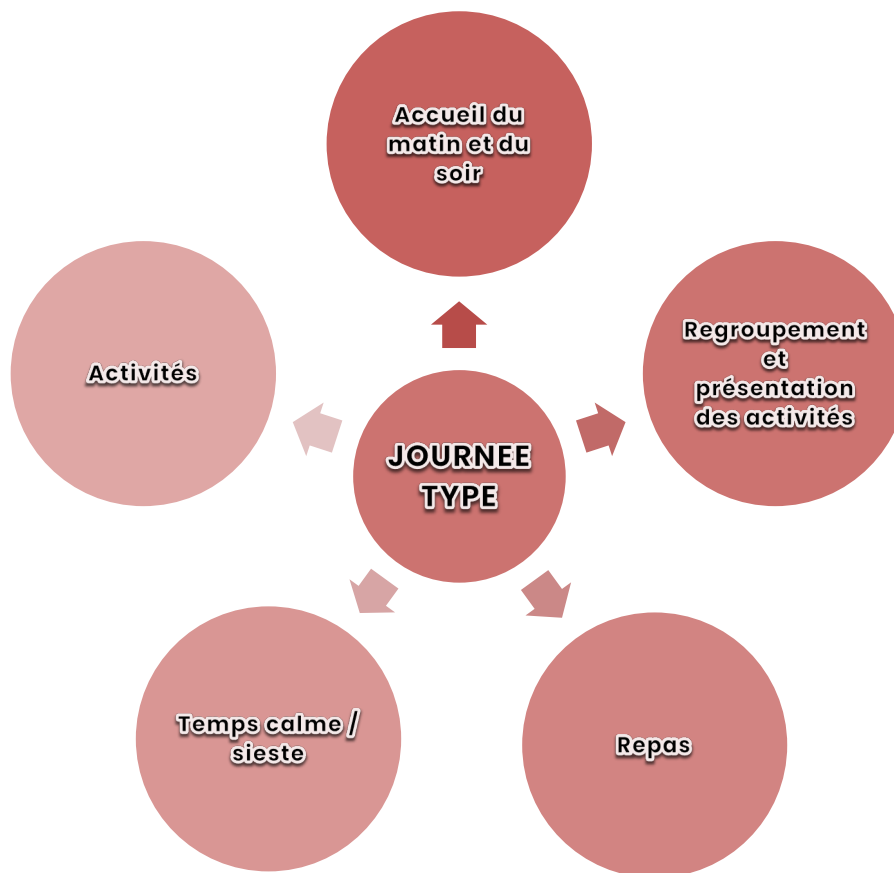
L'accueil Buisson est ouvert à chaque vacance scolaire. Les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 18h15**.

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre **7h30 et 9h** dans la structure. A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentives aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de **17h jusqu'à 18h15**.

B. La journée type



Qu'est-ce que cela signifie ?

7h30 – 9h

Les enfants arrivent de manière échelonnée, l'équipe présente est attentive à leur rythme. Ils sont pointés et orientés vers leur salle de référence en présence de leurs parents s'ils le souhaitent. Ce moment permet aussi d'informer et échanger avec les familles.

Les activités sont libres. En parallèle, les animatrices et animateurs préparent leur matériel et/ou leur sortie.

9h – 9h45

Un appel nominatif est fait afin de s'assurer que tous les enfants ont bien été pointés.

Par la suite, plusieurs propositions s'offrent à eux :

- 👍 Une collation est proposée à tous les enfants, elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants à prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.
- 👍 Jeux de cours ou en intérieur
- 👍 Finition d'activités ou de décoration
- 👍 Départ quand il y a des sorties

9h45-10h et 14h30-14h45

L'équipe d'animation rassemble tous les enfants et présente de manière ludique les activités prévues.

10h – 12h et 14h45-16h

L'équipe d'animation mène des activités et/ou accompagne les enfants en sortie. Peu importe la formule, l'animatrice ou l'animateur encadre le groupe, il ne peut être confié à un intervenant.

Les enfants participent au rangement du matériel.

1^{er} service 11h30 -12h30 / 2^{ème} service 12h30-13h30

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale.

L'animatrice ou l'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Les enfants sont accompagnés aux toilettes avant d'aller au restaurant.

Depuis septembre 2025, les repas standards et les repas sans viande sont instaurés au sein de la collectivité. De ce fait, lors de leur arrivée au réfectoire, les animateurs en charge des enfants devront faire un appel nominatif et distribuer des gommettes de couleurs en fonction du régime alimentaire choisi en amont par les familles. Les repas standards sont représentés par une gommette jaune, et les repas sans viandes par une gommette bleue.

12h-12h45

Les enfants inscrits en demi-journée sont regroupés. Un membre de la direction se charge de cet accueil pour échanger avec les familles.

12h30 – 14h30

Des coins permanents sont proposés, les enfants peuvent écouter de la musique, lire un livre, se relaxer ou ne rien faire.

C'est un moment où l'équipe d'animation doit être attentive et respecter le rythme de l'enfant. Aucune activité intense ne peut être proposée.

Les enfants sont répartis dans les salles de manière équilibrée afin de permettre aux équipes de prendre leur pause.

16h – 17h

Le goûter reste un moment convivial, l'équipe d'animation en profite pour faire un bilan de la journée et recueillir les besoins des enfants.

17h – 18h15

Les enfants partent de manière échelonné, comme l'accueil de matin, il n'y a pas d'activités dirigées. Des coins permanents peuvent être proposés et/ou des jeux de cour. La coordonnatrice ou l'adjoint accueille les familles et transmet les informations.

C- L'organisation des groupes

Les enfants sont répartis par année de naissance, cette organisation a pour vocation :

- 👍 De permettre à ce que l'enfant garde ses repères (adulte, salle, matériel...)
- 👍 De suivre l'évolution de l'enfant en lien avec son cycle et non son âge
- 👍 D'être en cohérence éducative avec l'école

En complément, les activités sont décroisées. Les activités sportives et les sorties se font par âge car les besoins ne sont pas les mêmes.

Cet aménagement permet :

- 👍 Découvrir ponctuellement d'autres animatrices et animateurs

- 👍 Avoir l'occasion de jouer avec des enfants plus jeunes/âgés et travailler sur l'autonomisation des plus jeunes
- 👍 Retrouver son frère ou sa sœur lorsqu'il y a des fratries
- 👍 Proposer des activités au plus grand nombre

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS BUISSON

A- Les objectifs

Les objectifs de l'accueil de loisirs s'inscrivent dans la lignée de ceux portés dans le projet éducatif de la Ville.

Chaque période de vacances aura des objectifs communs :

Objectif général n°1 : Développer l'autonomie de chacun

Objectifs opérationnels :

Encourager chacun à faire par lui-même

Co responsabiliser les enfants

Actions :

Prises d'initiatives – Responsabilités et tâches quotidiennes – Mise en place et rangement des activités – Création de règles de vie – Plannings de missions

Objectif général n°2 : Favoriser l'imagination et la créativité de chacun

Objectifs opérationnels :

Faire émerger la créativité de chacun

Développer la confiance et l'estime de soi

Actions :

Mascottes – Drama – Fil conducteur – Activités d’expressions et créatives –
Spectacles – Grands jeux – Décoration

Objectif général n°3 : Promouvoir le vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

Appréhender les notions d’entraide et de partage

Actions :

Plannings d’activités – Outils adaptés – Grands jeux – Sorties et interventions
ludiques et pédagogiques

1. Les veillées

A chaque session nous mettons en place à minima une veillée. Celle-ci est réfléchie lors des réunions de préparation avec l’équipe d’animation, en fonction du thème de la session. La veillée se déroule en continuité de la journée à l’accueil de loisirs.

La veillée est organisée ainsi :

18h – 19h15 : L’équipe d’animation explique l’organisation et le déroulement de la veillée aux enfants. Ils expliquent également le fil conducteur et lance le début du temps fort. Les enfants sont répartis par groupe et participe aux activités mise en place par les animateurs.

19h15 – 20h : Les enfants passent à table et mangent le repas qu’ils ont préparé en amont.

20h : Fin de la veillée et accueil des familles.

2. Les gouters festifs

Pendant ou en fin de session, nous accueillons les familles et leur proposons un gouter. Celui-ci a pour objectifs de :

- 👍 Développer les relations avec les familles
- 👍 Montrer le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- 👍 Proposer un moment festif

Les goûter festifs se déroulent ainsi :

16h30 – 18h15 : Les familles sont accueillies par l'équipe d'animation de manière échelonnée. Autour de mets préparés par les enfants et l'équipe, la direction est à l'écoute des familles, réponds à leurs interrogations et se tient disponible en cas de besoin.

B- Le personnel

1. L'équipe de direction

L'accueil de loisirs Buisson a un binôme de direction.

La coordonnatrice souhaite permettre à tous les enfants de vivre des vacances de qualité, dans un climat bienveillant et sécurisant.

L'adjoint/l'adjointe qui peut changer d'une session à une autre, a pour mission principale : l'encadrement de l'équipe d'animation tant dans l'accompagnement que sa formation. Il/elle supplée la coordonnatrice dans les tâches administratives.

Les projets collectifs sont une priorité pour l'équipe de direction. Chaque enfant a l'opportunité de s'exprimer librement, d'utiliser son potentiel, de choisir et de décider afin d'acquérir la confiance en soi nécessaire pour affronter le monde qui l'entoure.

Nous aimerions permettre aux enfants de vivre des vacances riches en découverte, dans un climat festif pour couper avec leur quotidien et pour passer des moments agréables.

Les valeurs éducatives ci-dessus sont la base de travail de l'équipe de direction en vue de l'élaboration de projets d'activités. L'équipe est vigilante dans

l'application des objectifs éducatifs et pédagogiques en tenant compte de l'âge de chaque enfant.

L'équipe d'animation et la direction mettent tout en œuvre pour que l'accueil de loisirs reflète ses valeurs qui sont pour nous très importantes et essentielles au bon déroulement de la structure et en parfaite adéquation avec nos objectifs pédagogiques.

2. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 8 à 10 animatrices et animateurs titulaires du BAFA ou équivalence. Les fonctions d'une animatrice ou d'un animateur sont les suivantes :

- 👍 **Assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
- 👍 Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- 👍 Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- 👍 **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités ;
- 👍 Accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animatrice ou l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animatrice ou l'animateur doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- 👍 **Adopter une attitude cohérente** vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- 👍 Ouvrir leur champ de connaissances
- 👍 Prendre des initiatives
- 👍 **Se comporter en être responsable**, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- 👍 **Respecter une discrétion professionnelle** », et en aucune façon, porter un jugement
- 👍 Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- 👍 **Etre capable de se remettre en question** sur la qualité de son travail
- 👍 Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations

3. L'animatrice ou l'animateur renfort

L'animatrice /animateur renfort est un agent positionné en supplément dans les équipes.

Il/elle a pour missions de :

- Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- En rendre compte auprès du/de la coordonnateur/coordonnatrice des responsables de secteur et du chargé de mission du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les absents ou se substituer aux parents, l'animatrice / animateur renfort ne fait pas de un pour un. Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, travailler sur son inclusion et prendre en considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

4. L'équipe technique

Elle est composée de 4 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux. Les agents présents sur la structure sont indispensables au bon fonctionnement et à la bonne organisation des repas et de la journée. Les enfants les croiseront principalement lors du temps méridien.

Lors des repas, les agents ont un contact privilégié avec les enfants et jouent un rôle très important dans l'accompagnement à table en complément de l'équipe d'animation.

Les agents de restauration réceptionnent et vérifient les livraisons le matin ainsi que les repas des enfants qui possèdent un Projet d'Accueil Individualisé afin de contrôler la température. Ils prennent toutes les précautions nécessaires en matière de chaîne du froid et de conservation des aliments. Ils mettent également en place le couvert et veillent à la bonne disposition des tables.

L'équipe technique veille avec les animateurs à la bonne ambiance du repas. Le plat est déposé au centre de la table et les enfants peuvent se servir seuls, sous la responsabilité de l'animateur en charge de la table, afin de favoriser l'autonomie.

L'équipe technique aide au débarrassage des tables accompagnées des animateurs et des enfants.

C- Les règles de vie en collectivité

Les règles de vie en collectivité ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs **droits et leurs devoirs**.

Celles-ci sont travaillées en amont avec l'équipe d'animation puis **avec les enfants de façon ludique** et affichées pour permettre à chacun de s'y référer. Ces règles de vie sont établies par tranches d'âges dès le premier matin et sont mises à disposition des enfants dans les différents bâtiments tout au long de la session.

Les règles de vie sont réalisées par les enfants eux même lors de la première journée.

La réalisation de ces règles permet aux enfants d'être impliqués dans la vie en collectivité tout en leur fixant des limites à ne pas franchir. L'objectif principal est de mieux vivre ensemble dans un accueil de loisirs sécurisant et bienveillant.

De plus, dans chaque tranche d'âges, les animateurs ont la possibilité de mettre en place des outils permettant de gérer au mieux les conflits et de trouver des solutions adaptées afin que chaque enfant puisse trouver sa place au sein du groupe. Certains outils comme la roue des émotions, les affiches ludiques et les contrats de civilités sont mis en place par l'équipe d'animation tout au long de la session et à disposition des enfants lorsqu'ils en ressentent le besoin ou l'envie.

IV. LA SECURITE

A- L'encadrement des enfants

Pour un nombre inférieur ou égal à 12 enfants, la présence de deux animatrices ou animateurs est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animatrice / animateur a un gilet rose et doit se munir d'une trousse pharmacie et des PAI.

Elle/il doit remplir une fiche de sortie contenant les noms, prénoms et âge des enfants, le nombre, les horaires de départ et retour, le moyen de locomotion et le lieu. Cela doit être fait en deux exemplaires, un pour la direction et l'autre pour l'équipe d'animation.

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

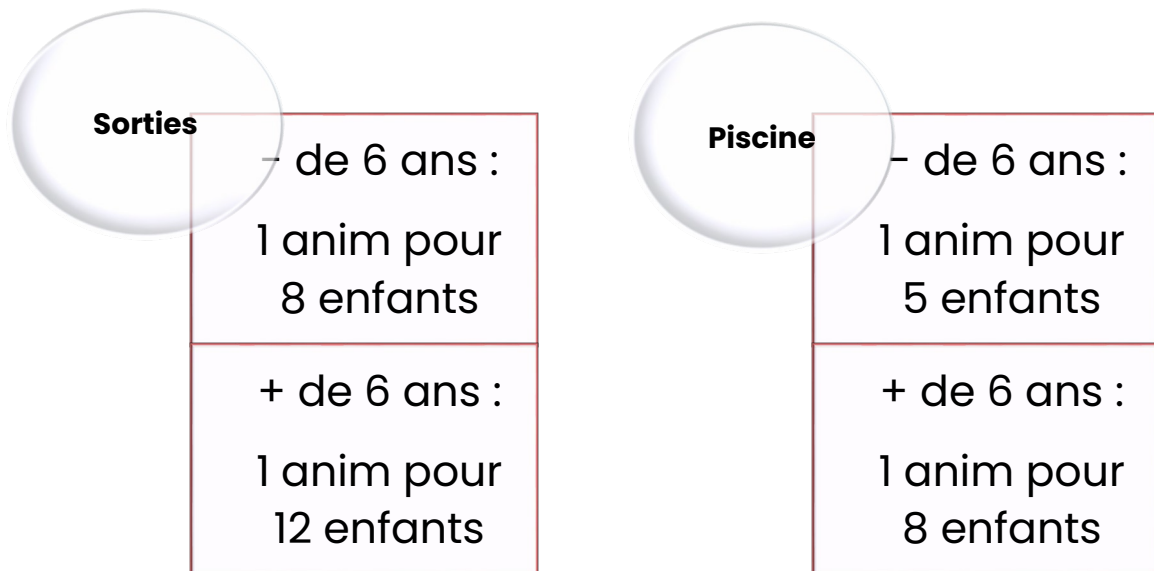
Une animatrice ou un animateur est en tête de marche et l'autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un adulte.

Pour la traversée des passages piétons, les animatrices et animateurs se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a une cheffe ou un chef de convoi pour chaque déplacement, la ou le responsable du trajet reste à l'avant du car. Un adulte doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont répartis dans les allées aux

places assises. Avant le départ du car, la cheffe ou le chef de convoi doit vérifier que tous les enfants et adultes ont attaché leurs ceintures de sécurité.



B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

En début de session, chaque animatrice ou animateur est doté d'un gilet rose. Il doit être porté dès l'arrivée à l'accueil de loisirs.

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs extrascolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- ⊗ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ⊗ Consommer de l'alcool
- ⊗ Détenir et consommer des produits illicites
- ⊗ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

Règles non négociables :

- ✎ La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- ✎ Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- ✎ Etre clair et cohérent avec les enfants
- ✎ Respecter du matériel et les locaux
- ✎ Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- ✎ Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

V. L'EVALUATION

A- L'évaluation de l'équipe d'animation

Tout au long de la session, l'équipe d'animation est suivie par le binôme de direction. Celui-ci l'accompagne dans sa montée en compétences et met en place des échanges réguliers en cas de besoins plus prononcés.

En début de session, des objectifs individuels sont déterminés soit par l'animatrice ou l'animateur et/ou par la coordonnatrice ou le coordonnateur. Ces objectifs permettent d'orienter l'évaluation.

De plus, une analyse des pratiques est réalisée chaque jour pendant une dizaine de minutes afin d'adapter l'organisation journalière et la proposition d'activités pour garantir l'intérêt de l'enfant.

En fin de session, les animateurs sont reçus individuellement par l'équipe de direction.

B- L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation permet de vérifier la mise en œuvre du projet pédagogique, un bilan est rédigé à chaque fin de session. Il est transmis au service jeunesse et réussite éducative.